

La Noblesse militaire.

Aspects militaires de la noblesse française du XV^e et XVIII^e siècles

État des questions *

par André CORVISIER **

La Noblesse militaire ou le patriote français, tel est le titre que le chevalier d'Arc donnait à un ouvrage publié en 1756 en réponse à *La Noblesse commerçante* de l'abbé Coyer dans un délai si bref que la réflexion qui l'inspire ne peut avoir attendu cette date pour se développer. À ma connaissance, ces deux termes: noblesse et militaire n'avaient pas été accolés avant l'édit de novembre 1750 portant création d'une noblesse militaire. Aux siècles précédents, l'expression eut fleuri le pléonasme, tant la noblesse apparaissait comme d'essence militaire, même si tous les nobles ne se consacraient pas aux armes. L'association de ces deux termes montre qu'au milieu du XVIII^e siècle tout au moins, on reconnaissait qu'une dissociation s'était produite entre les deux notions de noblesse et d'activité militaire.

La société qui est sortie des siècles troublés du haut Moyen-âge est à la fois chrétienne et militaire. Après le service de Dieu, c'est le service des armes qui possède le plus grand prestige. Rien d'étonnant que la noblesse, en fait le premier ordre de la société se distingue à la fois par les vertus qu'on lui prête et par la vocation guerrière. Les dictionnaires anciens ou étymologiques insistent généralement sur ces deux sens du mot noblesse. Il n'est pas superflu de le rappeler. Du mot latin *nobilis* qui signifie connu, célèbre, le mot noblesse en arrive vite à désigner les vertus qui élèvent un homme au-dessus des autres. Par exemple dans son *Traité de la noblesse* (1678), La Roque écrit:

La noblesse est une qualité qui rend généreux celui qui la possède et qui dispose secrètement l'âme à l'amour des choses honnêtes. La vertu des ancêtres donne cette excellente impression de noblesse.

L'hérédité et l'exemple des aïeux prédisposent à cette vertu:

Il y a dans les semences je ne sçai quelle force et je ne sçai quel principe qui transmet et qui continue les inclinations des Pères à leurs descendants. Et tout homme issus de grands et illustres Personnages ressent incessamment au fond de son cœur un certain mouvement qui le presse de les imiter et leur mémoire le sollicite à la gloire et aux belles actions.

Cependant hérédité et exemple n'y déterminent pas absolument:

* Texte d'une communication présentée en octobre 1973 au colloque franco-allemand de Rennes.

** Professeur à l'Université de Rouen.

Mais si par la négligence ou par la bassesse de son mauvais naturel, il arrive qu'il ne réponde pas à l'espérance que l'ancienne grandeur de ses ayeuls a fait concevoir de sa conduite, alors l'éclat de la réputation qui l'avoit environné dès le moment de sa naissance et qui l'accompagnait malgré lui pendant le cours de sa vie, en le rendant remarquable, ne servira que pour sa honte et pour faire mieux paraître ses défauts comme pour augmenter et justifier le mépris qu'on fera de sa personne.

Ainsi la vertu personnelle est nécessaire aux gentilshommes afin qu'ils puissent soutenir leur qualité¹.

Malgré cela la noblesse est considérée comme un état héréditaire. Le même La Roque écrit :

Enfin, la Noblesse la plus considérée est celle que l'on tire d'une longue suite d'Ancêtres, par le bonheur de la naissance; et elle se trouve plus parfaite dans ceux qui l'ont ainsi, que dans ceux qui la commencent: quoiqu'il y ait d'ailleurs plus de vertu à se distinguer du commun par un mérite personnel, qu'à recevoir des autres un bien auquel on n'a rien contribué et que la fortune [la chance] seule a fait trouver en naissant, dans le souvenir des vertus et des actions glorieuses de ceux qui nous ont précédés².

C'est à cette Noblesse que l'on accorde des Privilèges, des Honneurs, des Immunités, des Charges et des Emplois publics...

À la vérité la définition générale donnée par La Roque ne comporte aucune allusion aux armes. Toutefois les exemples de vertu donnés par les auteurs sont surtout des exemples guerriers tirés de la Bible, de l'antiquité grecque et de l'antiquité romaine, cette dernière sollicitée principalement depuis la Renaissance. La Roque ne manque pas d'affirmer: «La noblesse est née dans les armes, elle s'augmente de l'exercice de la guerre³.» Les armoiries par lesquelles les hommes, nobles ou non, cherchent à manifester leur qualité dérivent, ne serait-ce que par le nom, de la symbolique militaire. Dans la langue classique de La Roque, ne reconnaît-on pas les caractères essentiels de la noblesse exprimés d'une manière assez vague pour prétendre à l'universalité. Comment en serait-il autrement alors que les clercs du XII^e siècle ont vu dans la distinction de «ceux qui prient, ceux qui combattent et ceux qui travaillent» un dessein du Créateur?

Or les deux notions de noblesse et exercice des armes n'ont jamais en fait coïncidé. Remarquons d'abord que l'homme, lorsqu'il est attaqué tente de se défendre. Les villes et même les sociétés rurales n'y ont pas manqué, que ce soit spontanément ou à l'appel même de leurs seigneurs. Cependant ce sont les circonstances qui transforment le travailleur en combattant. Les guerres privées ont sans doute permis au second ordre juridique de la société d'affirmer sa vocation militaire. La sécurité retrouvée n'a pas comblé le fossé entre des nobles obligés d'exercer leur vocation dans des expéditions hors de leur pays et les roturiers en quelque sorte démobilisés, notamment dans le long siècle qui sépare l'invasion anglaise et les guerres de religions. Dans le même temps se précisait lentement une éthique à la fois nobiliaire et guerrière alimentée par les

¹ Ed. de 1735, préface.

² *Traité de la Noblesse*, p. 2.

³ *Ibid.*, p. 251.

souvenirs idéalisés de la chevalerie médiévale exprimée dans les romans de chevalerie dont la vogue est alors à son apogée.

Cependant les nobles n'ont jamais rempli les armées à eux seuls, surtout en temps de guerre. Leur part n'a même jamais cessé de s'amoindrir. Mais le concept de la noblesse comme ordre de la Société était devenu assez fort au XV^e siècle pour que tous les militaires non nobles soient maintenus dans la roture de plus en plus rigoureusement.

Inversement, toute la noblesse n'est pas vouée aux armes, même si celles-ci restent l'activité qu'implique sa vocation fondamentale. La distinction entre noblesse d'épée et noblesse de robe finit par perdre de sa valeur quand on examine les fonctions occupées par les individus. François Bluche fait remarquer que, sur ce plan tout au moins, au XVIII^e siècle, épée et robe ne sont plus en fait que des distinctions professionnelles⁴. Si, faisant abstraction des origines de leur noblesse, on considère l'ensemble des membres de la famille Colbert qui ont servi le roi, on s'apercevra que les commis restent numériquement loin derrière les militaires. L'équilibre entre ces deux activités est établi chez les Colbert seulement sous le règne de Louis XIV pendant lequel on compte autant de Colbert généraux des armées ou tués dans le grade de colonel que de Colbert secrétaires d'État. Inversement on voit des nobles d'épée entrer dans la magistrature. Il me semble donc possible d'étendre le terme de noblesse militaire aux siècles antérieurs au chevalier d'Arc, avec toutes les réserves exprimées au début, pour désigner la partie de la noblesse qui est effectivement au service des armes.

Cependant cela ne doit pas nous inciter à confondre quatre siècles, malgré la permanence d'un vocabulaire qui d'ailleurs change de sens. Une évolution sans ruptures s'est produite que l'on peut percevoir dans trois domaines: celui de la finalité de la noblesse et des armes lié aux structures mentales, celui des rapports entre cette noblesse militaire et le reste de la noblesse ainsi que les autres ordres de la société, lié aux structures sociales, enfin et non le moindre, le domaine de l'État et de la nation, qui influe sur la finalité du second ordre et la place qu'il occupe dans la société. La monarchie, dont je n'ai pas encore parlé, exerce une action capitale sur la noblesse en la mettant à son service, service des armes et service administratif. C'est dire que, sans négliger pour autant les grands changements de structures matérielles (ouverture du champ d'action des Européens hors d'Europe, hausse des prix, etc) et mentales (changements de sensibilité au début du XVI^e et au milieu du XVII^e siècle, mouvement des « Lumières », etc), le cadre chronologique de cette étude sera précisé par l'histoire de l'État et de la nation. Je distinguerai donc quatre périodes:

- 1) l'entrée de la noblesse dans l'armée monarchique nationale, jusqu'en 1560;
- 2) la noblesse militaire du temps des guerres civiles et du baroque (1560-1660);

⁴ *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle, 1715-1771*, Paris, 1960.

- 3) la noblesse dans l'armée moderne (1660-1760);
- 4) la noblesse et le réveil militaire français (1760-1790).

Dans chacune de ces périodes les problèmes de la noblesse militaire seront envisagés sous le triple aspect du service, de l'éthique et de la place dans la société.

I

L'ENTRÉE DE LA NOBLESSE DANS L'ARMÉE MONARCHIQUE NATIONALE.

L'histoire des derniers siècles du Moyen-âge français a été éclairée récemment par la grande thèse de Philippe Contamine, *Guerre, armée et société à la fin du Moyen-âge*⁵ qui comble ce qui fut longtemps une inexplicable lacune. La connaissance que nous pouvons avoir des problèmes posés par la noblesse militaire en France à cette époque ne peut qu'emprunter de nombreuses données à Philippe Contamine, d'autant plus que certaines peuvent servir de points d'appui à des réflexions concernant la première partie du XVI^e siècle.

À la fin du Moyen-âge la vocation militaire de la noblesse semble bien être renforcée par l'effet de la politique royale et le consensus de l'opinion, tandis que l'évolution de l'art militaire engendrait une société militaire particulière au sein de la société française, dont la composition n'était pas entièrement nobiliaire et dont l'éthique se transformait.

Le point de départ est évidemment la guerre de Cent ans qui fut assez largement une guerre nationale pendant laquelle le roi fit constamment appel à l'arrière-ban ou mieux à l'arrière-ban général de ses sujets, dont l'apogée se situe entre 1302 et 1356. Institution militaire profondément enracinée dans la société, il s'agit encore en 1418 de la levée, sans limitation de durée de « toutes manières de gens qui peuvent porter armes et combattre ». Il inclut automatiquement la « semonce des nobles », mais il s'y ajoute la mise sur pied de contingents fournis par les villes et même par les populations rurales, chacun faisant la guerre à sa manière : aux nobles revient la « guerre guerriable » pratiquée selon les règles de la chevalerie où l'on fait des prisonniers qu'on rançonne, aux gens du commun, la « guerre mortelle », inexpiable, lointaine ancêtre de la guerre de partisans. En fait le roi préfère se contenter du service des hommes les plus aptes et lever une taxe de remplacement sur les autres.

Le service personnel est imposé aux nobles par leur vocation, leurs goûts, mais aussi par l'opinion. Les Valois encouragent cet état d'esprit. L'évolution de l'art militaire qui exige une qualification croissante, puis le long siècle de paix intérieure, que connaît le royaume à l'exception des provinces frontières, Picardie, Champagne, Provence, agissent dans le même sens d'une lente décadence de l'arrière-ban en fait de plus en plus restreint aux nobles dans l'état bourguignon et aux fiefés nobles ou non dans le royaume. Ce dernier usage prévaudra en France au XVI^e siècle. Mais le devoir militaire n'a jamais été pour autant suspendu pour les

⁵ École pratique des Hautes Études, Paris-La Haye, 1972.

autres sujets. Il conduira au service militaire obligatoire à travers les étapes des milices locales, de la milice royale et de la conscription. En principe, comme en fait, la noblesse n'a jamais eu le monopole de la défense de la Nation. Néanmoins, il faut bien avec Philippe Contamine constater une certaine démilitarisation de la société que le retour de la paix n'a pu que confirmer. Toutefois le prestige des armes n'est pas atteint pour autant comme le prouvent les guerres de religion.

Les convocations répétées de l'arrière-ban jusqu'en 1453 ont accentué le caractère militaire de la noblesse et sur une plus longue perspective chronologique l'arrière-ban a été pour de nombreux roturiers le moyen de s'agréger à noblesse.

Les progrès de l'art militaire devaient condamner l'arrière-ban à des opérations défensives, puis à des tâches auxiliaires. Les grandes opérations imposaient désormais la formation d'une armée permanente faite de volontaires soudoyés que le roi retenait à son service, les compagnies d'ordonnance auxquelles, en temps de guerre le roi adjoignait des corps de gens de pied, souvent d'origine étrangère. Cependant l'armée permanente institutionnalisée en 1445 ne supprima pas le service militaire des nobles. Elle en diminua seulement l'intérêt pour le roi⁶. Les Valois cherchèrent à attirer la noblesse dans leurs compagnies d'ordonnance, tout au moins parmi les hommes d'armes de celles-ci. Dans la seconde moitié du XV^e siècle, 60% à 70% des hommes d'armes sont de naissance noble et 3% à 4,5% sont chevaliers. Ces proportions sont plus élevées chez les capitaines⁷.

Le développement de la fiscalité royale, dû en grande partie à des nécessités militaires agit dans le même sens. Le roi ne pouvait exiger des mêmes hommes à la fois l'impôt du sang et beaucoup de taxes. Le privilège fiscal des gens de guerre devint permanent pour les nobles, alors que les roturiers n'en jouissaient que le temps où ils étaient sous les armes. D'ailleurs comment les fantassins composant les bandes d'infanterie, généralement gens sans feu, dont le seul revenu régulier était la solde du roi auraient-ils pu être astreint à un impôt levé par feux comme l'était la taille? Par rapport à l'ensemble de la société ces fantassins constituaient des corps souvent étrangers, en dehors du droit commun, à vrai dire, ni nobles ni roturiers, auxquels s'appliquera le terme de soldat emprunté à l'italien *soldato* au milieu du siècle, dont Bloch et Wartburg trouvent la trace dans la langue française en 1548. Dans le même temps un stéréotype révélateur d'une tendance à une stratification sociale s'introduisait. Un gentilhomme pouvait servir dans le rang dans la cavalerie, alors que dans l'infanterie, seuls les grades semblaient lui convenir.

Philippe Contamine donne plusieurs preuves de l'assimilation qui s'opère entre l'homme d'arme des compagnies d'ordonnance et le noble. Il constate que les archers des compagnies d'ordonnance, beaucoup plus souvent roturiers que les hommes d'armes accèdent assez difficilement à

⁶ *Guerre, armée et société à la fin du Moyen-âge*, p. 533.

⁷ *Ibid.*, p. 465.

ces fonctions⁸. Tandis qu'au début du XIV^e siècle, Alain Chartier dans son *Quadriloge invectif* confronte, l'homme du peuple, le clerc et le noble. Robert Gaguin à la fin du siècle dans son *Débat du laboureur, du prêtre et du gendarme* illustre le même thème. Le gendarme a pris la place du noble. Enfin en 1512, Claude de Seyssel dans *La Grand Monarchie de France* expose qu'il appartient aux seuls gentilshommes de « porter les armes partout, jusque dedans la chambre du Roi, défendre le roi et le royaume, « vivant noblement » sans exercer art mécanique ni questuaire qui leur est interdit ». Les nobles voient s'offrir à eux les ressources de la « gendarmerie ordinaire », « plus grande et mieux payée et entretenue qu'en aucun autre lieu que l'on sache, ... de sorte qu'un bien grand nombre de nobles hommes s'y peuvent entretenir honnêtement », même quand le royaume n'est pas en guerre.

L'opinion dans son entier ratifiait-elle cette manière de voir? Sans doute, aux clercs et aux nobles comme au roi, « l'incapacité militaire des gens du commun pouvait apparaître comme l'un des fondements de l'ordre social » ainsi que l'écrit Ph. Contamine⁹. Comme l'arrière-ban le métier des armes devenait l'affaire des nobles, mais il l'était aussi des professionnels, nobles ou non. D'abord l'artillerie était l'affaire de techniciens assez souvent roturiers. Par ailleurs le militaire de profession était plus souvent considéré comme un homme de guerre, voire un soudard que comme un chevalier. Très significatif est ce stéréotype social présenté par la Danse macabre dont le poème français respecte l'ordre de la société. Au début du XV^e siècle dans un premier schéma, celui de la Danse macabre du charnier des Saints Innocents reproduit par la première édition de Guyot-Marchand, les personnages militaires sont, en dehors du roi et du duc, le connétable, le chevalier et l'écuyer. Ils sont bien placés dans la hiérarchie des personnages. La seconde édition y ajoute l'homme d'armes et le halberdier. Ce dernier, un fantassin, se trouve placé en fin de liste. L'homme d'armes n'est, il est vrai, guère mieux placé, après le bourgeois et le marchand, mais avant le sergent royal, le médecin et l'avocat¹⁰.

Noblesse et métier militaire ne sont pas synonymes, mais il semble qu'il se forme au XV^e siècle un véritable ordre de la société, celui des gens de guerre, composé comme le clergé de nobles et de non nobles constituant deux ordres secondaires, certes unis par une même finalité, mais séparés par des distinctions de caractère social et, à la différence du clergé par des idéaux différents. D'un côté les chefs et les cavaliers (tout au moins les gendarmes d'ordonnance) accrochés aux souvenirs de la chevalerie, chez qui l'usage des noms de guerre est en recul, de l'autre les soldats c'est-à-dire les fantassins à qui on réserve le plus souvent le terme de mercenaires, terme emprunté au travail manuel salarié, alors que les nobles servent également pour de l'argent.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*, p. 337.

¹⁰ A. CORVISIER, *La représentation de la société dans les Danses des morts*, in *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1969.

La société militaire cependant présentait une certaine unité depuis que les Valois avaient constitué une armée permanente et elle s'éloignait des institutions et du droit de la société. Les Valois imposèrent progressivement à des hommes de guerre dont les effectifs devaient s'élever à 80.000 hommes en 1491, un droit d'armes, une discipline, une justice militaire commune. Les fonctions et la solde n'étant plus déterminées par le rang social. Dès Charles V on voit des écuyers commander des chevaliers et recevoir une solde supérieure. En 1440, tous les hommes d'armes reçoivent la même solde quel que soit leur rang nobiliaire. Parmi les hommes d'armes on trouve des non nobles et le nombre des nobles augmente parmi les capitaines des francs-archers. Louis XI cherche en 1476 à favoriser le passage des archers de ses Compagnies d'ordonnance aux fonctions d'hommes d'armes¹¹. Ainsi la hiérarchie militaire aurait pris ses distances à l'égard de la hiérarchie sociale. La régence des Beaujeu marqua un coup d'arrêt momentané à cette « banalisation » du militaire. En effet la réduction des effectifs ne se fit pas parmi les capitaines, généralement nobles, mais parmi les simples hommes d'armes. De nouveau pendant les guerres qui opposèrent maisons de France et d'Autriche l'augmentation des effectifs accrut la proportion des roturiers dans l'armée. Malheureusement une étude semblable à celle de Ph. Contamine n'est pas encore faite pour le XVI^e siècle. Il apparaît toutefois que le noble reste l'élément pilote de l'armée comme de la société. C'est vers lui que se tournent les regards. La hiérarchie militaire ne s'impose que parce qu'elle n'est pas fondamentalement en opposition avec la société d'ordres et elle tend surtout en temps de paix à se calquer plus ou moins sur cette dernière. Un service honorable dans une arme honorée, la cavalerie, est une présomption de noblesse aux yeux de tous. Le roi confère encore la chevalerie pour récompenser les actions d'éclat. Cette distinction entraîne bien sûr l'anoblissement, mais celui-ci est devenu personnel. Sauf pour les fantassins, le métier militaire dans l'armée permanente comme dans l'arrière-ban permet encore d'espérer l'agrégation à noblesse. La place de cette noblesse militaire dans l'ensemble de la noblesse tend cependant à diminuer avec le développement dans le même temps des organes du gouvernement royal, la vente des charges et la croissance de la noblesse de robe. Les guerres de religion, sans arrêter les progrès de cette dernière sont au début une réaffirmation du rôle et du prestige de la noblesse militaire.

II

LA NOBLESSE MILITAIRE AU TEMPS DES GUERRES CIVILES ET DU BAROQUE.

La conversion au calvinisme de la moitié de la noblesse française fut une des causes essentielles du transfert de la division religieuse sur le plan politique et militaire. Pendant une quarantaine d'années on vit s'opposer à l'autorité royale, non seulement des armées temporairement réunies, mais des organisations militaires quasi permanentes, en tout cas prêtes à renaître à la moindre occasion. C'était la ruine de l'œuvre mili-

¹¹ *Guerre, armée et société*, p. 465.

taire des Valois. La Pragmatique Sanction du 2 novembre 1439 qui revendiquait pour le roi le droit exclusif de lever des troupes fut largement bafouée et l'ordonnance de Henri III du 16 décembre 1583 qui réaffirmait le même principe eut le même sort jusqu'à la défaite de la Fronde. Les Protestants et la Ligue se servirent des institutions militaires devenues traditionnelles de la société et du royaume comme l'arrière-ban et les milices urbaines et profitèrent également des progrès réalisés par l'armée permanente.

Dans ces guerres civiles, le choix d'un camp, s'il est collectif pour les milices urbaines est individuel pour l'arrière-ban et les levées, au moins en principe. En effet répondre à une convocation et servir dans une troupe implique, surtout depuis les progrès réalisés par la discipline militaire l'acceptation d'une subordination. Au choix fait du camp s'est souvent ajouté le choix fait du chef. Les relations d'homme à homme qui n'avaient pas disparu dans l'armée permanente, se renforcèrent au point de déterminer bien souvent le choix du camp. Les mobilisations protestantes, catholiques et bien entendu royales, jouèrent un rôle important dans la constitution des clientèles nobiliaires et de « domesticités ». Cela entraîna diverses conséquences pour la noblesse militaire.

En premier lieu le crédit social et l'autorité morale du chef tendirent à prendre le pas sur ses compétences techniques. Il s'ensuivit une exaltation, non pas de la hiérarchie des titres nobiliaires qui ne signifiait pas grand chose, mais de la hiérarchie des puissances et des réputations basées sur la richesse, les alliances, la faveur du roi, le prestige personnel. Au niveau des troupes cela se traduisit par la hiérarchisation des noms de guerre avec l'emploi de ce que j'appellerai « l'avant-surnom » dans l'expression « le capitaine untel », s'appliquant aux gens pourvus d'une grande autorité personnelle, nobles ou non et même, effectivement capitaines ou non¹².

Une seconde conséquence fut la multiplication du nombre des « volontaires », le mot d'ailleurs ayant pris dans l'armée un sens particulier. Il ne s'agit pas de l'homme qui a contracté un engagement volontaire dans une armée, mais de celui qui participe sans engagement aux campagnes de celle-ci. Le service volontaire est une sorte d'amateurisme qui implique la possession d'un minimum d'équipement, mais qui peut bien ne pas être sans profit.

Une troisième conséquence est le particularisme croissant de la société militaire dont le caractère professionnel se confirme, souvent aux dépens du caractère national, tandis que tend à s'opérer un nivellement des mœurs militaires au niveau le plus bas. Les excès de la soldatesque sont le fait des nobles comme des autres soldats. Toutefois dans ces armées que l'on peut quitter assez facilement, la bravoure est autant le fait du roturier que du gentilhomme et le terme de soldat, prend des

¹² A. CORVISIER, *Anciens soldats, oblats, morte-payés et mendiants dans la première moitié du XVII^e siècle*. Communication au 97^e congrès des Sociétés savantes, Nantes, 1972.

sens nouveaux tout en gardant le sens de fantassin. D'abord celui d'homme de guerre — « le beau nom de soldats, dit fantôme — le mot militaire n'étant pas encore employé substantivement. « Ni la colère, ni la joie du soldat ne sont jamais modérée » écrit Vaugelas, désignant ainsi l'ensemble des soldats. Également, au moins dès l'époque de Turenne, « Soldat se dit de tout homme de guerre qui est brave et qui sait son métier ». C'est bien le sens que l'on trouve chez Corneille : « Depuis plus de six ans il ne s'est fait combat qui ne m'ait bien acquis le grand nom de soldat » (*don Sanche*, acte 1.) et le *dictionnaire de Trévoux* donnera comme exemple les expressions suivantes : « Ce gentilhomme est brave soldat. Cet officier n'a pas de conduite, mais il est bon soldat. »

Enfin l'aspect militaire de l'honneur masculin se renforça. Ce n'était pas un fait nouveau. Déjà Marguerite de Navarre écrivait que l'honneur « gist à tuer tous les hommes en guerre, à se venger des ennemis... » Avec les guerres civiles, l'imitation de l'Espagne et la sensibilité baroque, cet aspect militaire est exalté et les duels se multiplient. Ainsi toute une partie de la noblesse d'épée, sans doute la plus pauvre, touchée par la guerre et l'évolution économique, et sans doute notamment les cadets, risquait à l'époque baroque de s'abîmer dans la soldatesque à laquelle seules échappaient les familles d'un certain rang. Il est établi que les guerres civiles ont développé la brutalité de nombreux gentilshommes comme l'attestent entre autres les calembours répandus à la fin du XVI^e siècle de « gens-tue-homme » et « gens-pille-homme ». Nul doute que cette anarchie nobiliaire n'ait favorisé les agrégations à noblesse par l'armée, surtout dans le cas de volontaires. Molière citera le gendre de Monsieur Jourdain comme un exemple d'honnêteté puisque « s'étant donné l'honneur de six ans de service », il ne prétend pas être noble pour cela. Il est vrai que la pièce est jouée après la recherche de noblesse de 1666.

Dans le même temps une noblesse non militaire, prudente par vocation comme par intérêt, recrutée dans la bourgeoisie, la robe et la finance et attachée au pouvoir royal profitait de la crise de la noblesse militaire, des embarras financiers de la monarchie et du succès final de celle-ci. Sans doute cette noblesse non militaire n'échappait pas à l'encadrement en clientèles, mais elle prenait place le plus souvent dans la clientèle du roi, directement ou à travers ses cardinaux-ministres. Sa cohésion l'amenait même à ambitionner la formation d'un véritable quatrième état, celui des officiers. Loyseau plaçait la justice au-dessus des armes : « La vertu militaire n'est utile qu'en temps de guerre au contraire de la justice qui est toujours nécessaire. La force sans justice n'est que violence¹³. » L'opposition entre cette noblesse d'offices et la noblesse militaire n'est pas absolue. Nobles de robe et d'épée se retrouvent dans la clientèle royale et éventuellement parmi les Frondeurs. Des fils de robins, généralement des cadets servent dans l'armée, favorisés par l'extension à celle-ci de la vénalité des charges. Devant la montée de cette noblesse non militaire, comment réagit la noblesse militaire ? Il faut bien convenir qu'une sorte de réaction nobiliaire se produit au temps du « bon roi Henri ». On en perçoit plusieurs indices.

¹³ Cité par Yves DURAND, *Les Fermiers généraux au XVIII^e siècle*, p. 212.

La «démobilisation» qui survint en 1598 après la fin des guerres de religion et de la guerre contre l'Espagne ne laissa subsister qu'un noyau d'armée permanente et diminua considérablement le nombre des roturiers dans l'armée. La proportion des gentilshommes augmenta d'autant.

Constatons ensuite que la législation ne confirma pas du tout le rapprochement qui s'était effectué entre les hommes de guerre, nobles ou non. Ainsi malgré les sens nouveaux pris par le mot soldat, les textes des ordonnances opposent ce mot, non pas à officier, ce terme dans l'armée n'a pas encore pris le sens précis qu'il aura depuis Louis XIV, mais à gentilshommes. Ainsi l'aide aux militaires âgés ou mutilés est accordée aux «gentilshommes et soldats pauvres et estropiez», sans doute égaux dans la détresse, mais distingués dans les dénominations et dans les faveurs du roi. Aux uns reviennent plus fréquemment les administrations des biens d'abbayes ou de prieurés, aux autres les places d'oblats ou moines-lais. On peut s'en rendre compte par les jugements de la Chambre de charité (1606-1613) et ceux de la commanderie de Saint-Louis, ancêtres des Invalides.

Il y a plus grave. Au moment où les anoblissements par la robe se multiplient, les anoblissements par les armes se raréfient. La Roque rappelle en 1678 les mesures prises à ce sujet par Henri IV.

« Et encore que la noblesse doive plutôt procéder des armes que de tout autre exercice, néanmoins on ne voit aucune concession générale accordée à ceux de cette profession. Le règlement de l'an 1600 fait par le roi Henri IV décide en l'article 58 que « ceux qui ont servi dans les charges militaires de ses compagnies d'ordonnances sont seulement exempts des tailles comme simples privilégiés et tant de temps qu'ils continueront le service sauf à eux après vingt ans de service d'obtenir le privilège de vétéran et il ajoute qu'à l'avenir les Roturiers qui tiendront ces places ne jouiront d'aucune exemption, qu'après avoir servi dix ans entier ou pour autant de temps qu'ils continueront à servir. Toutefois Sa Majesté enjoint aux capitaines des gensdarmes de remplir les compagnies de gentilshommes. »

Ainsi leurs charges n'anoblissent pas. Car s'il paraît que ceux qui les possèdent soient roturiers, ils n'en peuvent tirer aucun avantage pour la Noblesse¹⁴...

Les seules charges militaires considérées comme donnant la noblesse parfaite sont les «hautes dignités de la guerre et de la Maison du roi» et celles de gouverneurs et lieutenants-généraux de province. Mais combien de roturiers y accédaient ?

Pour être anoblis, les militaires devront obtenir des lettres de noblesse. Même l'exercice de charges militaires valant la noblesse viagère pendant trois générations n'est pas reconnu par tous les auteurs comme donnant la noblesse parfaite. La Roque rejette cette manière de voir :

On a trouvé difficulté à résoudre la question si l'ayeul et le père ayant été capitaines acqueroient à leurs descendans une noblesse incommutable de même que s'ils eussent été conseillers en Cour souveraine. La vertu étant la cause formelle de la Noblesse, il semble qu'elle doit avoir les mêmes avantages, soit qu'elle se montre dans les travaux de la guerre ou dans la distribution de la justice¹⁵.

¹⁴ *Op. cit.*, p. 176.

¹⁵ *Ibid.*, p. 403.

La Roque s'en indignera.

Dernier indice enfin. Ces tendances se développent jusqu'à donner au sentiment de l'honneur un sens social, voire racial. Madame Jouanna a bien montré les altérations subies par la notion d'honneur à la fin du XVI^e siècle¹⁶. Les gentilshommes-soldats tendent à se conformer davantage aux normes morales de l'armée, d'où l'accent mis sur le point d'honneur pour sauvegarder la différence avec les roturiers. Le duel, donc le recours aux armes n'est pas un usage exclusivement nobiliaire, mais il est revendiqué comme tel par la noblesse d'épée qui le refuse aux roturiers. Le sentiment de l'honneur prend même un aspect racial. Il est refusé aux ordres inférieurs de la société, les « viles personnes ». Des justifications pseudo-physiologiques sont données, même par des juristes. Dans son *Traité de la noblesse*, A. Tiraqueau écrit que le « travail des artisans corrompt et affaiblit leur corps », et dans ses *Recherches de la France*, Estienne Pasquier estime que ceux qui s'adonnent au négoce « deviennent poltrons, abandonnant l'ombre des lauriers pour prendre celle des boutiques ». Jean Bodin ne va pas jusque là, puisqu'il reconnaît que chaque état au-dessus d'un certain rang possède son honneur particulier, mais il ne nie aucunement la prééminence de l'honneur des armes¹⁷.

La guerre de Trente ans pendant laquelle l'armée permanente vit les effectifs de l'armée française presque décupler d'une manière quasi définitive, devait arrêter provisoirement ce repli de la noblesse d'épée sur elle-même.

III

LA NOBLESSE MILITAIRE AU SERVICE DE LA NATION 1660-1760.

Au moment où Richelieu fait entrer la France dans la guerre de Trente ans, l'œuvre militaire des Valois n'était pas certes compromise, mais elle était à reprendre et surtout à adapter à des besoins nouveaux dans un contexte social nouveau. Ce fut la tâche de Le Tellier et de Louvois sous l'impulsion de Richelieu puis de Louis XIV.

Face à la montée d'une noblesse non militaire, la vocation militaire de la noblesse fut constamment réaffirmée avec autant de force qu'auparavant, mais avec une tendance nouvelle à faire intervenir le mérite personnel, ce qui renforçait l'idée d'une noblesse de service, d'une noblesse au service du roi dans les armes comme dans d'autres domaines. La noblesse d'épée revendique d'être aussi bien traitée que les autres noblesse. Reprenons ce qu'écrit à ce sujet La Roque :

Et puis les héros d'épée n'ont pas moins de gloire que ceux de robe. Si la pourpre de ces derniers laisse à leur postérité un éclat qui relève leur naissance, le sang que les autres répandent en doit laisser un plus vif et plus brillant à leurs descendants.

¹⁶ *Recherches sur la notion d'honneur au XVI^e siècle*, in *Rev. d'Hist. mod. et contemp.*, 1968.

¹⁷ Cité par A. JOUANNA.

Et La Roque justifie ainsi la primauté de la noblesse d'épée :

Ce qui fait encore pour eux est que la force est aussi nécessaire à la société civile que la justice, car celle-ci assure la paix aux familles, l'autre la procure aux États. Les loix même sont sous la tutelle de la vertu militaire, puisque c'est d'elle qu'elles empruntent leur autorité.

D'ailleurs le commandement militaire n'implique-t-il pas l'exercice d'un certain droit de justice ? :

Il étoit donc juste que les commandans en chef eussent les mêmes avantages que les officiers de justice, d'autant plus qu'ils ont droit de juger avec la même autorité et que dans leur Conseil de guerre ils opinent en souverains de la vie des hommes comme les autres sur leurs tribunaux¹⁸.

Moins suspects qu'un *Traité de la noblesse*, les écrits des intendants, ces grands administrateurs qui ne sont pas des militaires nous montrent incidemment l'attitude de ces officiers royaux pour la noblesse et leur respect pour la noblesse d'épée. En 1697, chacun dut fournir un mémoire sur sa généralité en réponse à un questionnaire dont l'orientation paraît évidente. Il s'agit en fait de dresser l'inventaire de la situation économique du royaume au lendemain de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, afin de préparer le retour à une paix que Louis XIV probablement souhaite sincèrement à ce moment. Or, sauf exceptions rares, les intendants répondent comme lors de l'enquête de 1664 qui demandait au tableau général de leur département. Paresse d'esprit ? Peut-être. Mais cela est néanmoins significatif. Or tous consacrent une large place au gouvernement militaire et à la noblesse qu'ils traitent souvent dans le même chapitre. C'est ce que reconnaît ingénument Basville, intendant du Languedoc : « J'ai cru devoir finir ce chapitre [celui du gouvernement militaire] en parlant de la noblesse de cette province. » Tous les mémoires citent les illustrations de la province. Il s'agit exclusivement de noblesse et presque toujours de services militaires. L'intendant de Riom va même jusqu'à consacrer la moitié de son mémoire à la noblesse¹⁹. Cela confirme les constatations faites par le professeur Roland Mousnier sur l'attitude de ces nobles non militaires.

Toutefois l'étude de la composition des cadres de l'armée confirme également l'attraction que la noblesse militaire exerce sur les roturiers à une époque où la France fait figure de nation guerrière. Dans une armée aux effectifs considérables les aptitudes et le dévouement au roi sont largement utilisés comme critères de promotion à certaines fonctions militaires où l'on recherche l'efficacité.

Les quatre compagnies de Gardes du corps sont réorganisées par Louis XIV et Louvois de manière à servir, non seulement de garde personnelle, mais de troupe d'élite recrutée en partie parmi les meilleurs éléments des régiments de cavalerie et de pépinière d'officiers²⁰. Un ordre de 1702 dit : « dans le cas où il ne se trouverait pas assez de gentilshommes,

¹⁸ *Op. cit.*, p. 403.

¹⁹ A. CORVISIER, *Les Intendants et l'armée, La place des affaires militaires dans les mémoires des intendants de 1697* (sous presse).

²⁰ A. CORVISIER, *Les Gardes du corps de Louis XIV, in XVII^e siècle*, 1960.

on prendra des fils de bons bourgeois vivant noblement... réputés sages et sans reproches.» En 1708, nécessité fait loi, on demande seulement qu'ils n'aient pas été valets. On ne se soucie guère de leur fortune, puisqu'ils sont entretenus par le roi et en 1664 les charges des gardes du corps sauf celles des quatre capitaines, cessent d'être vénales.

Pour les officiers la richesse intervient évidemment, mais à côté de la naissance, des aptitudes, de la faveur du roi et de la chance. Dans la carrière d'officier parallèlement au cursus des charges vénales de capitaines et colonels est organisé un autre *cursus* par la nomination à des charges non vénales : lieutenants, capitaine de grenadiers, major, lieutenant-colonel. Les deux *cursus* se rejoignent au grade de brigadier, dit à tort brigadier d'armée, qui ouvre l'accès aux grades de généraux, brigadiers et officiers généraux étant des charges non vénales. Les charges non vénales ne dispensent pas de posséder une certaine fortune, car il faut se soutenir au service, du moins elles en exigent moins. Un maréchal de camp sur trois et un lieutenant général sur sept nommés par Louis XIV sont passés par ces charges non vénales, proportion qui reste à peu près la même pendant tout le règne. La vénalité des charges militaires non seulement avantageait la noblesse sortie de la bourgeoisie qui a pu acquérir des compagnies, mais également la noblesse de Cour qui a pu acheter des régiments. Les charges non vénales favorisaient par contre la noblesse pauvre et parfois les gens du commun. La noblesse titrée, c'est-à-dire en gros, la noblesse riche ou jouissant des faveurs du roi accède beaucoup plus vite aux grades de généraux que la noblesse non titrée. En moyenne un noble titré devient brigadier à l'âge de 34 ans au bout de 19 ans de service, un noble non titré ou un roturier à 50 ans et au bout de 32 ans de service. On s'est gaussé des « colonels à la bavette » qui n'avaient qu'à attendre l'âge et les compétences nécessaires pour prendre le commandement d'un régiment qu'ils possédaient depuis longtemps. En fait le dévouement est égal chez tous. Les nobles titrés ayant même, à grade égal plus de tués que les nobles non titrés, car parvenus plus jeunes que ces derniers à ce grade, ils montrent plus de témérité et moins d'expérience.

L'étude sociale des généraux de Louis XIV prouve combien l'armée a aidé au renouvellement de la noblesse française. Ainsi tandis que 127 familles de lieutenants-généraux nommés sous Louis XIV avaient déjà fourni un lieutenant-général avant 1661, 128 n'en avaient pas encore fourni. Ces éléments nouveaux sont pour une part des étrangers. Sans doute les nobles, avec ou sans la permission de leur souverain vont à cette époque assez souvent servir un autre souverain. Toutefois Louis XIV attira les étrangers par des promotions exceptionnelles. L'exemple d'Eugène de Savoie est un cas isolé. Le prestige militaire de la France sous Louis XIV fit que dans ces échanges, le solde de la France reste positif. 11% des lieutenants-généraux et 5% des maréchaux de camp morts dans ces grades sont d'origine étrangère. Mais la plupart des gens appartenant aux 128 familles nouvelles sont des Français. Pour les trois quarts ces familles sont nobles, mais pour un quart, de noblesse douteuse, très récente ou rotu-

rière. L'exemple de Catinat, de noblesse de robe, et des Colbert est éloquent²¹.

Dans sa thèse sur *Les ducs et pairs au XVII^e siècle*, J.-P. Labatut montre que la noblesse de Cour ne boude pas les commandements dans l'armée et Louis XIV élève quelques-uns de ses généraux à la pairie. 93% des ducs et pairs sont des militaires, 41% ont le grade de général, 11,3% sont maréchaux de France, 50% deviennent gouverneurs de province ou de villes. Les cadets sont moins fréquemment des militaires ce qui prouve que la pairie a souvent récompensé des hommes de guerre, mais leurs successeurs sont aussi souvent des militaires²².

Certains de ces généraux ont été anoblis par l'armée. On en trouve des exemples jusque dans les années 1670. Il faut convenir qu'ensuite cela est beaucoup plus rare car, à défaut d'anoblissement Louis XIV a trouvé le moyen de récompenser de valeureux roturiers par l'octroi de pensions sur l'ordre de Saint-Lazare comme l'a prouvé Mademoiselle Cl. Guérin dans une thèse de l'École des Chartes, de lieutenances de roi dans les places-fortes (travaux de P. Waksman) et surtout par la création de l'Ordre de Saint-Louis, dont la croix n'anoblit pas. Aussi l'armée a-t-elle servi de moyen de promotion à des familles de robe, servant à parfaire une noblesse acquise par des charges de justice ou par la finance, plutôt qu'à anoblir. Elle a servi autant que les alliances matrimoniales à rapprocher les différentes noblesses. Le frère d'une roturière épousée par un gentilhomme de nom et d'armes, voire par un noble titré pour redorer son blason, ne devait-il pas chercher à rivaliser avec celui-ci sur le champ de bataille? Par ailleurs l'« Ordre du tableau » institué en 1675 dont l'application était assortie de promotions dans l'ordre de Saint-Louis amenait au total une certaine conciliation entre naissance et valeur personnelle.

Louis XIV a attiré dans l'armée la noblesse, militaire ou non. Il a également exigé beaucoup d'elle. D'abord des sacrifices physiques. Saint-Simon parle du travail auquel participent les officiers pour encourager leurs hommes. Ce duc et pair se vante d'avoir porté lui-même des sacs de terre, sans déchoir pour autant, car il ne s'agit pas d'un travail mercenaire. Sacrifices moraux: la noblesse d'épée a accepté de se plier à une discipline nouvelle qui a dû lui sembler rude, et au contrôle accru des commissaires des guerres. Sacrifices financiers: l'entretien d'un régiment ou d'une compagnie ne vont pas sans débours, car il faut à tout le moins très souvent avancer les sommes nécessaires au ravitaillement des hommes. Sans doute la noblesse pauvre est-elle aidée par le roi qui octroie des gratifications, plus rarement des pensions, admet les officiers âgés et pauvres dans la première classe de l'hôtel des Invalides (1674), leurs fils dans les compagnies de cadets d'ailleurs éphémères (1681-1696) et leurs filles parmi les demoiselles de Saint-Cyr (1680). Il n'empêche que la répétition des guerres ne favorise pas l'exploitation des patrimoines. Que dire enfin des sacrifices du sang dont il faudra bien un jour tenter de mesu-

²¹ A. CORVISIER, *Les Généraux de Louis XIV*, in *XVII^e siècle*, 1959.

²² Publications de la Sorbonne, 1972, p. 182.

rer l'importance? En revanche Louis XIV a contribué à former un corps militaire d'officiers surtout nobles, individualisés et jouissant d'un grand prestige parmi les gens du Tiers-État comme en témoigne l'importance du recrutement seigneurial des compagnies, mais aussi auprès de l'ensemble de la noblesse. On voit même le juriste janséniste Domat dans son *Traité de droit public* (1697) faire des armes le second de neuf ordres de l'État, en identifiant profession des armes et gentilhommerie et en y plaçant les anoblis par le service des armes ou par charges²³.

Les choses se modifient vite après la mort de Louis XIV. D'abord la démobilisation de 1714-1716 eut des effets assez semblables à celle de 1598. Il s'y ajouta les effets de la courte réaction nobiliaire des premières années de la Régence. Mais surtout Louis XIV avait lassé sa noblesse et celle-ci sera gagnée peu à peu par le recul des armes dans la considération publique venu de la sécurité que les annexions et l'organisation de la « Frontière de fer » a valu au royaume, puis du changement des valeurs sociales qui s'opère avec le mouvement des Lumières au milieu du siècle.

Le service des officiers devient de plus en plus onéreux par le luxe qu'ils se croient tenus d'entretenir à l'armée, mais aussi parce qu'en fait le *cursus* par les charges non vénales devient fort coûteux. Dans chaque régiment il devient nécessaire de souscrire des « concordats », c'est-à-dire de verser à celui qu'on remplace une somme coquette lui permettant d'assurer sa retraite. Cette pratique formellement interdite, n'en a pas moins la vie dure. Aussi ayant souvent à choisir entre le service du roi, honoré mais ruineux et l'entretien de leur patrimoine, des officiers choisissent la seconde voie. Déjà en 1734 on dénonce les officiers qui quittent le service en pleine guerre et surtout entre 1757 et 1760, 1500 officiers se retirent chez eux²⁴.

La noblesse de robe et la bourgeoisie profitent de cette invasion de l'argent dans les promotions militaires, pour accéder généralement jusqu'au grade de colonel pour la première et à celui de capitaine pour la seconde. Yves Durand nous montre dans sa thèse sur *Les Fermiers généraux au XVIII^e siècle* qu'un fils de fermier général sur cinq, embrasse la carrière des armes²⁵. Par ailleurs, bien des capitaines, quelle que soit leur origine gèrent leur compagnie comme une ferme, ne dédaignant aucun des profits qui peuvent se présenter. Dans le même temps la noblesse de Cour profite du repli ou des difficultés de la noblesse moins favorisée, pour accaparer les grades d'officiers généraux. La hiérarchie militaire tend à se calquer étroitement sur la hiérarchie sociale. Aux nobles titrés vont les grades d'officiers généraux, au reste de la noblesse, les grades d'officiers supérieurs au mieux, et les grades d'officiers subalternes. Les armes sont devenues, moins une vocation qu'une profession où l'on est placé à son rang social.

En quelques décennies la noblesse militaire dont Louis XIV avait fait un corps a perdu beaucoup de son caractère. Son prestige s'impose

²³ Cité par Y. DURAND, *op. cit.*, p. 179.

²⁴ L. TUETÉY, *Les officiers sous l'Ancien Régime*, Paris, 1908.

²⁵ *Op. cit.*, p. 377.

beaucoup moins aux autres noblesses. Les comportements des jeunes nobles de robe ou d'épée se rapprochent. Yves Durand note que deux fermiers généraux sont fils d'officiers militaires. François Bluche note trois duels opposant nobles de robe et nobles d'épée pour des raisons diverses. Dans deux d'entre eux, c'est le robin qui l'emporte sur le militaire...

Aux yeux de ceux qui sont restés attachés aux concepts d'une société d'ordres, cette insertion de l'argent dans l'armée est responsable de Rossbach ou du moins de tout ce que pour les Français symbolise ce nom comme humiliation due à l'incompétence et à la négligence.

IV

LA NOBLESSE ET LE RÉVEIL MILITAIRE DE LA FRANCE.

Rossbach, comme plus tard Sedan, amena un réveil militaire, à la fois moral et technique de la France, dont héritèrent les armées de la Révolution et de l'Empire. Dans les deux cas, l'opinion s'interrogea sur les raisons des revers. Cela incita les nobles militaires à rendre, non sans injustice, les officiers roturiers responsables de la décadence de l'armée et à réaffirmer la vocation militaire de la noblesse. En 1758 le ministère de la Guerre fut confié pour la première fois en France, à un militaire, le maréchal de Belle-Isle qui ne rêvait que de chasser les officiers bourgeois de l'armée. Choiseul et Saint-Germain feront d'excellentes réformes militaires auxquelles se prêtera la noblesse.

En réalité on peut distinguer dans l'attitude des nobles militaires à la fin de l'Ancien Régime deux courants. D'abord le courant traditionnel qui se maintient tout au long du siècle, de réaffirmation des principes de la société d'ordres héréditaires, qui paraît de plus en plus attardé à l'époque où la société française devient une société de classes. C'est ce courant qu'exprime par exemple le marquis de Crénolle vers 1764: « La noblesse a des droits qu'on ne peut troubler sans violer l'ordre général. Le plus réel qui lui reste est l'état militaire. Il est fait pour elle²⁶. Plus généralement le théâtre de Marivaux, dans une société de convention, ne nous montre-t-il pas des nobles courageux, fiers, braves, acceptant la pauvreté. Le marquis de Mirabeau, l'Ami des hommes, écrit: « Le militaire a dans l'opinion publique et particulière le pas sur les autres états » (1755). Enfin l'*Encyclopédie méthodique. Jurisprudence* affirmera encore à la fin du siècle: « Malgré la différence des qualités et prérogatives, un gentilhomme maréchal de France n'est pas plus gentilhomme que celui de ces ordres qui n'est que simple soldat » (article: états). Aussi voit-on des colonels se battre en duel avec leurs capitaines, au grand dam de la hiérarchie militaire. Un signe de ce que l'on pense de la vocation militaire naturelle des nobles est que d'après les ordonnances de la fin du siècle on peut être officier à l'âge de seize ans alors qu'il en faut dix-huit pour être soldat... Dans ce cadre mental, on comprend l'indignation du baron de Bohan dans son *Examen critique du militaire français* (1781) qui écrit: « La noblesse est humiliée de se voir frustrée des places que ses aïeux ont

²⁶ Cité par L. TUETÉY, *op. cit.*, pp. 242 et 345.

cimentées de leur sang. Les richesses qui corrompent et brisent toutes les séparations que l'honneur et la gloire ont élevées entre les citoyens sont devenues un titre suffisant pour prétendre à toutes ces places. On voit le fils d'un commis se vêtir d'un uniforme, disputer le pas et vouloir marcher l'égal d'un homme de qualité²⁷. »

Or dans le même temps un autre courant se manifeste en faveur d'une noblesse de service, dont l'expression la plus haute se trouve sous la plume du chevalier d'Arc dans *La noblesse militaire* publiée un an avant Rossbach. « Tout citoyen inutile est criminel à sa patrie, écrit le chevalier d'Arc... le gentilhomme est citoyen avant d'être noble. » Le chevalier d'Arc propose même de déchoir de la noblesse tout noble qui à l'âge de trente ans ne serait pas dans les armes. Par contre il accepte l'entrée dans la noblesse des meilleurs officiers roturiers. Le chevalier d'Arc fut suivi par une noblesse pauvre ardente, notamment celle des écoles militaires créées en 1776. Il rencontra de l'écho jusque parmi les hommes de loi. L'avocat François Dareau, dans son *Traité des injures* (1775), s'il suit en effet la hiérarchie sociale de Domat en plaçant les militaires dans le second ordre, réserve celui-ci aux gens de guerre ayant honneur et qualité d'officier et non pas à tous les nobles d'épée²⁸.

Ce second courant marqua le corps des officiers à la fin de l'Ancien Régime. Ils acceptent des réformes au moins aussi rigoureuses que celles de Louvois, une discipline inspirée de l'armée prussienne où d'ailleurs suivant l'ouvrage de Otto Buesch, *Militärsystem und Sozialfrage in alten Preussen*, il semble que les roturiers n'aient pas ou pas plus d'espoir de carrière qu'en France. L'uniforme régimentaire leur est imposé, l'épaulette devenant le signe du grade d'officier. Dans le même temps les jeunes nobles acceptent plus facilement l'étude, tout au moins l'apprentissage plus sérieux de leur métier. Une éthique militaire en germe depuis Louis XIV, reprend de la force et s'impose, exaltant l'abnégation du soldat. C'est déjà celle exprimée plus tard par Vigny dans *Servitude et grandeur militaires*. À cet égard l'exaltation de la mort du chevalier d'Assas (on ne parle guère que de lui et peu du sergent Dubois qui l'accompagnait) magnifie l'idée de sacrifice, alors que la mort du chevalier Bayard n'était que le terme héroïque d'une série de prouesses individuelles. Cet état d'esprit gagne jusqu'aux épouses des officiers dont un plus grand nombre accepte de suivre leur mari dans les garnisons. Moralement comme intellectuellement, l'officier noble n'avait jamais été aussi bien préparé à un métier devenu de plus en plus exigeant. Ainsi n'oublions pas que l'artillerie et le génie, les armes bourgeoises par excellence comptaient tout de même 75% d'officiers nobles. On allait vers la réconciliation de la naissance et du talent.

Par contre l'argent était vilipendé. En 1763, l'entretien des compagnies passait au roi. En 1776, la vénalité des charges militaires était condamnée à disparaître rapidement. On sensibilisait la Cour par l'exemple d'une noblesse pauvre qui ne désirait que servir le roi dans ses

²⁷ Tome I, p. 58.

²⁸ Cité par Y. DURAND, *op. cit.*, p. 180.

troupes, tel celui du sieur de Montgautier dont un des paysans vient à Versailles plaider la cause afin que ses fils puissent être admis à l'École militaire (1779)²⁹.

En fait les deux mouvements signalés dans l'attitude de la noblesse militaire se trouvent dans le même milieu, chez les mêmes hommes. Il s'y mêle également plus ou moins l'esprit des lumières et la sensibilité de l'époque préromantique. Le tout se retrouve dans l'*Encyclopédie méthodique, Art militaire*, beaucoup plus sensible semble-t-il, aux idées nouvelles que l'*Encyclopédie méthodique, Jurisprudence*. Aux États Généraux de 1789, les nobles libéraux ne sont-ils pas plus souvent des militaires que d'autres nobles ?

Cependant le courant traditionnel restait fort, même lorsqu'il acceptait l'idée d'une noblesse de service. Aussi la hiérarchie militaire dans le même temps tendit à se calquer plus étroitement sur la hiérarchie sociale. Grimoard dans son *Mémoire sur les présentations des hommes et des femmes à la Cour* (octobre 1788) se fait l'écho de véritables stéréotypes : « La noblesse de la Cour paraît naturellement destinée à obtenir par préférence les places de colonels ; la noblesse aisée des provinces est destinée pour des compagnies de cavalerie et de dragons par rapport aux dépenses que ce service entraîne nécessairement... Le service de l'infanterie est naturellement destiné à la noblesse mal aisée du royaume parce que les appointements qui y sont attachés sont presque aussi forts que ceux de la cavalerie et des dragons et qu'il n'y a dans l'infanterie que la dépense personnelle de l'homme ». En gros, la hiérarchie commune serait la suivante : la noblesse de Cour se partage les grades de colonels et officiers généraux. Les autres nobles sont faits pour les grades d'officiers subalternes et supérieurs. Avec des services exceptionnels, ils peuvent quelquefois se voir promus au rang d'officier général. La bourgeoisie et l'élite populaire sont faites pour les emplois de bas-officiers, des services exceptionnels leur permettant une modeste et tardive carrière d'officier. D'ailleurs en fait, des verrous se trouvent placés dans le *cursus* militaire, aux grades de lieutenant pour la bourgeoisie et le lieutenant-colonel pour la petite noblesse. Le stéréotype qu'exprime Grimoard s'impose avec tant de force qu'un gentilhomme n'ose plus servir dans le rang en déclinant sa qualité ou même son nom. Pourtant la troupe est un refuge pour un certain nombre de gentilshommes aventureux ou seulement misérables. On ne les repère que lorsqu'ils demandent leur congé en invoquant leur noblesse. Ils sont de 1 à 2%, pourcentage équivalent à celui de la noblesse dans l'ensemble de la population et à peu près 3 000, nombre non négligeable face aux quelques neuf à dix mille officiers nobles. La décision de 1781 appelée « édit de Ségur », faisant obligation de passer par le rang à tous les officiers qui ne pouvaient fournir les actes authentiques prouvant quatre degrés de noblesse, n'est que la mesure la plus caractéristique et la plus provoquante de tout un ensemble exprimant la réaction nobiliaire dans l'armée. Cela ne devrait pas cependant faire oublier qu'il y

²⁹ A. CORVISIER, *Aux approches de l'Édit de Ségur, le cas du sieur de Montgautier, Actualité de l'Histoire*, 1958.

avait dans l'attitude de la noblesse militaire un aspect positif. Malheureusement la réforme de l'armée faite par la noblesse a même été faite pour la noblesse³⁰.

Cette noblesse militaire devenue un corps professionnel, fut brutalement confrontée à la Révolution. On la retrouve soit dans l'armée des princes, soit dans l'armée de la Révolution, vouée à de nombreux sacrifices. Hors de toute option politique on peut dire que, fidèle à l'éthique militaire nouvelle, en émigration elle accepte de servir dans le rang dans des corps de composition nobiliaire. Dans l'autre cas, fidèle à l'esprit de défense nationale, elle accepte de servir ou de se réfugier dans les armées de la Révolution. Certes dans ces armées la promotion y est d'abord rapide à cause de l'émigration et de l'éclatement des verrous placés sur la voie de l'avancement, mais les nobles y deviennent vite suspects. Cependant, Carnot réussit à faire admettre par Robespierre que la défense nationale avait besoin de ces officiers compétents et réussit à tempérer le zèle des patriotes contre les ci-devants³¹. Quoiqu'il en soit, l'armée de la Révolution comme l'armée de Condé sont héritières de la renaissance militaire française de la fin de l'Ancien Régime à laquelle la noblesse avait pris une grande part. On peut dire cependant qu'à partir de la Révolution, tandis que pendant vingt ans, la France devient un état militaire, la noblesse militaire n'a plus dans l'armée qu'une place diminuée, l'armée étant devenue par le fait de la Révolution et encore plus par ses effectifs énormes, un extraordinaire instrument de promotion sociale.

Il reste à examiner la place de la noblesse militaire dans l'ensemble de la noblesse. Le regretté Marcel Reinhard a évoqué l'élite sociale qui se constitue à la fin de l'Ancien Régime, tendant à oblitérer la division en ordres de la société³². La noblesse militaire qui se tourne vers l'acquisition des talents a certes sa place dans cette élite sociale. On rencontre des officiers dans les sociétés de pensées, dans la Franc-maçonnerie, mais cette place y est de plus en plus restreinte. Le roi lui-même tarit le recrutement de cette noblesse militaire parmi les militaires roturiers. Il faudra bien un jour tenter de compter le nombre des militaires anoblis par cet édit sur la noblesse militaire de 1750 dont on parle beaucoup. Jusque là il paraît bien inférieur au nombre des médecins, ingénieurs, artistes, armateurs, industriels anoblis. Tout au plus est-on satisfait à Versailles parce que la noblesse militaire est plus facilement que la noblesse non militaire admise aux honneurs de la Cour: en 1788, 88,6% parmi les admis, contre 77,7% parmi les refusés dont 14% seulement ajournés³³. Encore faut-il tenir un conseil en 1783 pour savoir si on ne refusera pas de recevoir à la Cour un des amiraux vainqueurs de la guerre d'indépendance des États-Unis, sous le prétexte que sa naissance le permet difficilement. Il est à l'honneur de ses

³⁰ A. CORVISIER, *Hierarchie militaire et hiérarchie sociale à la veille de la Révolution*, in *Rev. internationale d'Histoire militaire*, n° 30, 1970.

³¹ Voir les travaux de Jean-Paul Bertaud qui achève actuellement une importante thèse sur l'Armée de la Révolution.

³² *Élite et noblesse dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, in *Rev. d'Hist. mod. et contemp.*, 1956.

³³ DE MARSAY, *De l'âge des privilèges à l'âge des vanités*, p. 465.

camarades qu'ils menacèrent de ne pas venir s'il n'y était admis en même temps qu'eux. Suivant les idées du chevalier d'Arc l'esprit militaire l'avait emporté chez eux sur l'esprit nobiliaire. Cependant la noblesse militaire dans son ensemble croit cautionner par l'acquisition des talents son repli sur la naissance. En fait, malgré ses efforts et son dévouement réel elle ne s'impose plus guère. Nombreuse à la Cour, elle n'y tient qu'exceptionnellement une place comparable aux princes, aux ministres, aux financiers. Dans le pays, elle ne constitue qu'une partie minoritaire de la noblesse. On trouve de 9 à 10 000 officiers nobles, si on leur ajoute ceux qui ont servi, on pourra peut-être doubler le nombre des militaires nobles. Ajoutons-y les «gentilshommes honteux» qui servent dans le rang. Joignons-y encore les nobles qui servent dans la marine et que je n'ai pas étudiés. On ne dépassera guère 25 000 personnes. Sur les 17 000 familles lignagères nobles que donne Chérin et les quelques 80 000 familles conjugales auxquelles on peut évaluer la noblesse française à la fin du XVIII^e siècle, chiffres qui paraissent les plus vraisemblables après l'étude récente de R. Dauvergne³⁴, on conviendra que c'est peu. Un noble sur quatre, peut-être, serait un militaire. Sans doute les guerres de l'Empire amenèrent sous les drapeaux des nobles comme des roturiers. Après cet accident il semble bien que la proportion des nobles militaires décroisse jusqu'en 1870.

La noblesse militaire devait souffrir de l'esprit des Lumières qui impliquait d'autres valeurs sociales que les armes. Il est juste de dire qu'à ce recul avaient contribué la fatigue des guerres de Louis XIV qu'elle ressentit comme toute la nation, la sécurité acquise, les guerres décevantes de Louis XV. Croyant cautionner les privilèges de la naissance par une éthique renouvelée et par l'acquisition des talents, les nobles militaires furent victimes du réveil militaire auquel ils avaient pris une part active, non sans égoïsme social, mais non sans abnégation personnelle.

L'évolution de la noblesse au XVIII^e siècle ne doit pas masquer une raison profonde de décadence de la noblesse militaire qui se dessine déjà à la fin du XV^e siècle. À la fin du Moyen-âge et peut-être encore au XVI^e siècle, l'ensemble de la noblesse se considère comme militaire, qu'elle soit ou non sous les armes. Or, l'armée permanente a professionnalisé l'activité militaire. De plus en plus le militaire devient celui qui effectivement est sous les armes. Pouvait-on concevoir une armée faite entièrement de gentilshommes, car c'est seulement à ce prix que la noblesse serait restée un ordre militaire? Ce n'était pas possible avec un ordre héréditaire. Pour sa défense la Nation avait toujours fait appel à ses fils de toutes conditions. Ainsi dans cette perspective la noblesse, second ordre du royaume, ne pouvait figurer dans l'armée qu'au plus haut rang. Cela devait à la fois couper la noblesse militaire de l'ensemble de la nation et diminuer sa place et à la fin son rôle dans l'ensemble de la noblesse.

³⁴ *Le Problème du nombre des nobles en France au XVIII^e siècle*, in *Mélanges Marcel Reinhard, Annales de démographie historique*, 1972.